



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Cession d'un terrain bâti 70 rue Abbé Rousselot

DE20141006_15

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMİR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

V I E Q U O T I D I E N N E

Cession d'un terrain bâti 70 rue Abbé Rousselot

Urbanisme - Logement - Commerce
id : 583

Conseil municipal
6 octobre 2014

15

Rapporteur : Pascal MONIER

Par acte du 7 novembre 2003, la commune avait acquis, en prévision de la création d'une voie nouvelle, un terrain bâti situé 70 rue Abbé Rousselot, cadastré BH n° 189, figurant en emplacement réservé au Plan Local de l'Urbanisme actuellement en cours de révision (P.L.U.).

Ce projet de voirie ayant été abandonné, la suppression de la réserve est prévue dans le cadre de la procédure de révision du P.L.U. actuellement en cours d'achèvement.

Cette parcelle, qui comporte une maison d'habitation d'environ 70 m² sur un terrain d'une superficie totale de 300 m², ne présente plus d'intérêt pour la Ville mais entraîne au contraire une charge dans le patrimoine communal.

En effet, cette maison restée vacante depuis son acquisition, a subi d'importantes dégradations. Aussi cette parcelle, dont la valeur vénale a été estimée par le service des Domaines à 40 000 € par avis en date du 14 janvier 2014, a été mise en vente sur le site Internet de la Ville en mars 2014.

Depuis cette date, 12 personnes ont manifesté leur intérêt pour cette maison. Cependant, deux offres seulement ont été formulées :

- une offre de Messieurs VIGNAUD et BOYER en date du 12 février 2014 à 37 000 €
- une offre de Madame THORIN Francine en date du 4 juin 2014 à 38 000 €.

Il vous est proposé de retenir l'offre la plus élevée soit 38 000 € et :

- d'approuver la cession de la parcelle bâtie cadastrée section BH n° 189, d'une superficie totale de 300 m², moyennant le prix ferme et définitif de 38 000 € net vendeur à Mme THORIN Francine, domiciliée 26 Bd Chabanne, 16000 ANGOULEME ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente qui interviendra après achèvement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que l'acte authentique dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera constatée au budget 2014, chapitre 77, article 775 NFA 824.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

